



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55  
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

**Secrétaire :**

Jamal Eddine LOUHKIAR

**Étaient absents :**

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

**OBJET :** 38 - Congrès - Cinquième attribution d'aides de l'année 2024

Délibération n° 007658

## Congrès - Cinquième attribution d'aides de l'année 2024

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 1	05/09/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subvention en réponse à une demande universitaire d'un montant de 1 500 € et une demande d'association privée d'un montant de 1 500 € dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 3 000 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

### I. Colloques universitaires

1 500 € pour l'Université de Franche-Comté – Laboratoire Chrono-environnement qui organise du 09 au 11 octobre 2024 le colloque « Jura Tectonics 2024 Conference ».

Jura Tectonics 2024 Conference, est un colloque organisé par l'Université de Franche-Comté, en partenariat avec l'Université de Neuchâtel. Il vise à réunir l'ensemble des acteurs de la géologie du Jura afin de faire le point sur les recherches fondamentales les plus récentes sur la tectonique du Jura mais également sur les projets appliqués à la valorisation des propriétés du sous-sol jurassien.

La spécificité des paysages jurassiens est le fruit d'une histoire géologique complexe qui a fait l'objet de nombreuses études depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, jusqu'à en faire un exemple de référence mondial des chaînes d'avant-pays. Après un ralentissement notoire des travaux de recherche à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, il est observé depuis quelques années un regain d'intérêt pour le Jura aussi bien pour la communauté académique qui souhaite y appliquer des méthodes modernes d'investigation pour mieux comprendre la formation du Jura que pour les organismes publics et privés qui dans le cadre de projets de valorisation/utilisation du sous-sol jurassien (ouvrages souterrains, géothermie, ressources en eau et en gaz...) fournissent un éventail de données encore sous-exploitées par la communauté scientifique. Fort de cet engouement généralisé, l'Université souhaite réunir l'ensemble des acteurs impliqués dans des projets de recherche ou appliqués en lien avec la tectonique du Jura. Il s'agira de faire le point sur l'état des connaissances et de définir les questions encore à résoudre. Il n'existe pas de colloques réguliers permettant de discuter spécifiquement de la géologie du Jura comme c'est le cas pour les Alpes (ex. Alpine Conference). De plus, ces réunions ne dépassent jamais les cadres académiques et les acteurs privés français et suisses n'ont que peu d'opportunités de se rencontrer et d'échanger leur vision de la pratique du métier dans l'espace géologique commun qu'offre le Jura franco-suisse. Aujourd'hui, il est indispensable de confronter ces acteurs, pour définir une vision commune et structurer la communauté franco-suisse des géosciences. Cela aboutira à l'émergence de projets collaboratifs transfrontaliers, incluant des partenaires académiques et industriels, afin de répondre aux enjeux actuels liés à la connaissance et à la valorisation du sous-sol

jurassien. Une telle structuration permettra de rendre visible notre territoire géologique afin qu'il apparaisse dans les chantiers prioritaires aux échelles nationales et internationales.

Ce colloque célébrera les 100 ans de la naissance d'Hans-Peter Laubscher, figure majeure de la tectonique du Jura, et se tiendra à Besançon en octobre 2024. Il comprendra :

- trois sessions de conférences invitées qui porteront sur 1) l'histoire tectonique du Jura et les modèles proposés, 2) la déformation actuelle du Jura, 3) les projets appliqués à la valorisation des propriétés du sous-sol jurassien (géothermie, gaz, matériaux de construction, ressources en eau, aménagements routiers et ferroviaires, stockage souterrain de déchets radioactifs ou non) ;
- une session poster présentant des études ou projets en cours ou en préparation avec une priorité donnée aux jeunes chercheurs.

Le colloque se déroulera sur 2,5 jours.

Environ 100 participants sont attendus (50 français/50 étrangers) à la MSHE.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement européen est de 12 600 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

## **II. Séminaires/colloques privés**

1 500 € pour le Centre Régional Olympique et Sportif de Bourgogne Franche-Comté qui organise du 09 au 10 décembre 2024 le colloque « Sport Santé au féminin ».

Ce colloque a pour but de promouvoir l'activité physique et développer sa prescription pour les femmes enceintes, ménopausées ou atteintes d'endométriose.

L'amélioration de la santé par l'activité physique est unanimement reconnue par la communauté scientifique, dans ce cadre, le CROS organisera en lien avec ses partenaires, un colloque les 9 et 10 décembre sur Besançon au Kursaal.

Les femmes enceintes, en post-partum ou en ménopause ont des facteurs de risques propres à leur situation. En effet, ces trois conditions entraînent d'importants facteurs de risques (hypertension, diabète, problèmes cardio-vasculaires, AVC, dépression, etc..) pour lesquels l'activité physique est extrêmement bénéfique pour limiter leur apparition.

Le but de ce colloque sera de faire un bilan, une projection des expérimentations menées en département au niveau du territoire afin de pouvoir le reproduire au niveau national.

Trois tables rondes seront organisées avec une explication des pathologies par des professionnels de santé, un retour de patientes, l'expérience de deux athlètes de haut niveau.

Seront également abordés la définition du sport sur ordonnance et le rôle d'un médecin, le rôle des intervenants, la place des formations et du mouvement sportif, etc.. Des stands de prévention seront organisés au public : CPAM, maisons sport-santé, ARS, Promotion santé, ASEPT FC/B afin de mettre en avant les bonnes pratiques locales, départementales et régionales.

Le colloque se déroulera sur 2 jours.

Environ 200 participants sont attendus au Kursaal.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 20 000 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

*Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 500 € pour l'Université de Franche-Comté,
- 1 500 € pour le Centre Régional Olympique et Sportif de Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 5

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

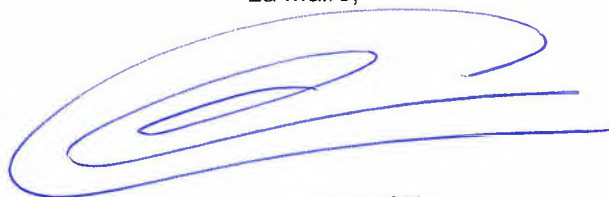
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,  
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT